

## PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

http://www.economie.gouv.fr

Dijon, le 8 Novembre 2012

Discours de Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Economie et des Finances Intervention à Dijon sur « Le financement des collectivités locales » - Le Jeudi 8 Novembre 2012 -

Merci, cher François [Rebsamen], pour ce mot d'introduction.

Mesdames et Messieurs les élus,

Juste avant de vous rejoindre, j'ai pu voir le tramway flambant neuf de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon. Je sais que cette superbe réalisation, qui contribuera au dynamisme de la ville, a notamment été possible grâce au concours du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, des prêts de la Banque Européenne d'Investissement, et de l'Etat. Le « Grand Dijon », comme la Région Bourgogne, sont entreprenants et efficaces dans la conduite de leurs projets. Mais je sais aussi les difficultés que rencontrent certaines collectivités locales pour aller jusqu'au bout de projets comme celui-ci.

Je veux dire ici toute ma détermination, et celle du Gouvernement, en particulier de Marylise LEBRANCHU, Anne-Marie ESCOFFIER et Jérôme CAHUZAC, à ne pas laisser les collectivités locales sans financement; mais je veux, surtout, vous présenter aujourd'hui mon plan d'action pour leur fournir, pour vous fournir, des solutions de financement pérennes en 2013.

Comme Ministre des Finances, je suis conscient, plus que quiconque, de l'effort qui pèse et qui pèsera dans les années à venir sur les collectivités locales comme sur l'Etat. Le redressement des comptes publics est une responsabilité et un impératif historiques, qui doit faire l'objet d'une mobilisation collective. L'Etat s'est imposé une discipline forte, en appliquant par exemple l'an prochain la norme zéro valeur à ses dépenses. Les collectivités territoriales seront associées à cet effort de redressement, dans le respect du principe de libre administration.





Comme élu local d'une agglomération, celle du Pays de Montbéliard, dont le tissu productif est durement touché par la crise, je sais aussi les contraintes qui pèsent sur le financement des collectivités locales. Et à chaque déplacement que je fais en région, sur le terrain, les élus locaux qui, comme vous, animent nos territoires, me font part de leurs difficultés, et de leurs inquiétudes.

Comme Ministre de l'Economie enfin, en charge des politiques de soutien à l'activité en France, j'ai une conscience aigüe de l'importance de préserver les capacités financières de collectivités qui assurent plus de 70% de l'investissement public. Car mon rôle est de veiller à préserver les conditions de rebond de notre économie. L'effort exceptionnel que Jean-Marc AYRAULT a annoncé mardi pour restaurer la compétitivité de notre économie passe aussi par vous, par des collectivités locales qui, au-delà de leurs investissements, forment l'environnement de proximité de notre tissu d'entreprises et leur fournissent les services essentiels.

Ce « pacte de compétitivité » part d'un constat : l'économie française a tous les acquis, et tous les atouts, pour réussir dans la compétition internationale. Mais sa compétitivité régresse depuis dix ans. Les décisions annoncées mardi par le Premier Ministre visent à redresser l'économie du pays en poursuivant simultanément deux objectifs :

- Redonner de l'oxygène aux entreprises, qui ont vu leurs coûts augmenter trop rapidement. C'est le sens, notamment, du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, qui permettra à terme d'alléger les coûts des entreprises de 20Md€ par an.
- Mais surtout, agir sur leur environnement, car l'allègement du coût du travail n'épuise pas la question de la compétitivité.

Sur tous les aspects du pacte, les collectivités locales auront un rôle majeur à jouer, qu'il s'agisse :

- De garantir aux PME et ETI des financements performants et de proximité, avec la BPI notamment
   j'y reviendrai ;
- D'accompagner la montée en gamme, en stimulant fortement l'innovation ;
- De renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger et l'attractivité de notre pays ;
- D'offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir ;





- De faciliter la vie des entreprises en simplifiant et stabilisant l'environnement réglementaire et fiscal;
- D'assurer une action publique exemplaire au service de la compétitivité, plus efficace pour l'usager.

Avec le pacte, nous construisons notre propre voie pour enrayer la dégradation de notre compétitivité et engager le redressement de notre économie, pour l'emploi, la jeunesse, et l'avenir de notre modèle social.

Enfin, je veux insister sur la notion même de « Pacte » : le pacte est nécessairement un effort collectif, et non un acte unilatéral du Gouvernement. Il suppose, au-delà des annonces faites mardi, un travail collectif sur tout l'agenda de compétitivité, et il exigera un engagement de l'ensemble des acteurs.

Je sais pouvoir compter sur vous, sur les élus locaux, les collectivités locales, pour prendre toute votre part à cet effort de redressement économique. Et je veux vous assurer en retour de la pleine mobilisation du Gouvernement, et de la mienne, à vos côtés, pour que les collectivités locales disposent en 2013 de tous les outils nécessaires pour répondre à leurs besoins de financement.

Je tiens, dans mes fonctions, un discours de vérité. C'est une exigence que je me suis imposé dès le mois de mai. Et je m'écarterais de cette ligne si je vous disais qu'aujourd'hui, tous ces outils sont en place. Mais nous avons pleinement, profondément conscience des problèmes que vous rencontrez, et je suis à la tâche, avec le Gouvernement, pour apporter des solutions concrètes et pérennes pour l'an prochain. Le marché du financement des collectivités locales a été durement affecté par la crise. La déconfiture de la banque DEXIA a provoqué un assèchement brutal du crédit.

Dès son arrivée aux responsabilités, le Gouvernement a fait la preuve de sa mobilisation totale pour éviter toute rupture dans le financement des collectivités locales. Ce n'était pas une évidence : sur ce point comme sur tant d'autres, nous avons hérité d'une situation à la fois périlleuse, et très dégradée. J'ai donc décidé d'apporter, dans l'urgence, des réponses aux collectivités locales, pour qu'elles puissent assurer le bouclage de leurs financements en 2012 :





- J'ai moi-même annoncé, dès la mi-juillet, le déblocage d'une enveloppe financière exceptionnelle sur fonds d'épargne de trois milliards d'euros pour l'année en cours. Au total, l'Etat aura apporté plus de 5 milliards d'euros de prêts à destination du secteur public local. Et pour m'assurer que cette enveloppe réponde effectivement aux besoins des collectivités locales, j'ai décidé d'abaisser fortement le coût de l'accès à cette ressource. Ces décisions ont donné une bouffée d'air indispensable à des collectivités confrontées à des échéances concrètes et très pressantes. J'en ai reçu de nombreux témoignages, même si des difficultés persistent, je le sais.
- I'actionnaire indirect, à ouvrir dès cette année un guichet de financement pour les besoins de trésorerie des collectivités locales. LBP a ainsi proposé, en juin, une enveloppe de prêts « court terme », portée successivement de 2 Mds€ à 4 Mds€ pour répondre aux besoins des collectivités, alors que Dexia fermait les lignes consenties à plusieurs d'entre elles. Je tiens à remercier Philippe WAHL de sa réactivité.

Au-delà de ces éléments d'intervention exceptionnels, je travaille activement, sous l'autorité du Président de la République et du Premier ministre et avec mes collègues Marylise LEBRANCHU, Anne-Marie ESCOFFIER et Jérôme CAHUZAC, à trouver des solutions pérennes pour 2013. Cette action se déploie conjointement dans sept directions, mais repose sur une seule et même conviction, qui lui donne sa force et sa cohérence : c'est dans l'alliance du volontarisme politique et de la force de frappe financière des banques que se trouve la clé du financement pérenne des collectivités.

1. Tout d'abord, La Banque Postale lance aujourd'hui sa première offre de crédit à moyen et long terme, pour un montant de 1 milliard d'euros d'ici à la fin 2012: elle arrive à point nommé, alors que nous entrons dans la dernière ligne droite du bouclage des financements des collectivités locales pour cette année.

Philippe WAHL l'a indiqué tout à l'heure : structurée autour de deux produits, cette offre bancaire sera simple, lisible pour les collectivités locales, et conforme à ce qu'elles attendent. Elle permettra aux collectivités de financer leurs projets d'investissement, grâce à des prêts à taux fixe ou à taux variable, sur des durées pouvant atteindre 15 ans. Et pour mieux répondre aux besoins des petites communes, LBP a également décidé d'abaisser le seuil d'octroi de l'ensemble de ses crédits à





destination des collectivités locales de 200.000 à 100.000 euros. Mais je le dis sans hésitation: si le marché du financement des collectivités locales donnait des signaux de faiblesse, l'Etat débloquerait une nouvelle enveloppe exceptionnelle. J'en prends l'engagement devant vous.

Les chiffres dont je dispose sont du reste plutôt rassurants. Les besoins de financement des collectivités locales, estimés entre 17 et 18 milliards d'euros, devraient être couverts sans trop de difficultés en 2013. L'Etat, par ses préfets, s'assurera l'année prochaine que les collectivités trouvent des financements pour leurs projets.

2. Ensuite, j'ai la fierté de vous annoncer aujourd'hui que nous avons posé les fondations d'un nouvel acteur du financement des collectivités locales, notre nouvelle banque des collectivités locales.

La nouvelle offre que lance aujourd'hui la Banque postale permet de faire la transition entre l'urgence de 2012 et les solutions pérennes que nous mettons en place pour 2013. Mais au-delà, l'objectif est bien d'installer fermement sur le marché une nouvelle banque des collectivités locales. Celle-ci s'appuiera sur un *consortium* constitué par La Banque postale et la Caisse des Dépôts et Consignations – et je salue très amicalement Jean-Pierre JOUYET, qui devait être parmi nous aujourd'hui mais a été retenu, hélas, pour une raison personnelle –. Ce consortium offrira des prêts, et s'appuiera sur l'outil de refinancement DMA, filiale française de DEXIA que l'Etat, la CDC et LBP vont racheter. Cette nouvelle banque aura vocation à prendre une part significative du marché : elle offrira des volumes de prêts très importants, de l'ordre de 5 milliards d'euros par an.

Cette partie se joue en France, bien sûr, mais elle se joue d'abord et avant tout à Bruxelles. Ce nouvel acteur verra le jour lorsque la Commission européenne aura donné son accord final sur le plan de résolution ordonnée de DEXIA et sur l'opération DMA. C'est tout l'objet des négociations intenses que je mène depuis plusieurs mois à Bruxelles. Et je me réjouis de vous annoncer aujourd'hui que j'ai trouvé un accord de principe avec la Commission européenne sur DMA, sur la base d'un schéma simplifié par rapport à ce qu'avait envisagé – et échoué à négocier – le Gouvernement de Nicolas SARKOZY. Nous avons obtenu la validation d'un schéma plus robuste, où l'Etat jouera un rôle plus important.





Et nous sommes dans la dernière phase des négociations avec la Commission sur l'avenir du groupe, pour mettre derrière nous ce dossier très lourd et complexe et repartir sur des bases solides pour financer nos collectivités. La recapitalisation de 5,5 Mds€ sur laquelle nous nous sommes engagés ce matin aux cotés de l'Etat belge, qui prendra une part majoritaire, va dans ce sens, celui de la stabilisation durable du groupe.

Certes, cela a un coût, mais il en va de notre responsabilité de gérer les dossiers les plus difficiles, ceux qui ont des enjeux majeurs, systémiques, pour notre économie. Nous y avons beaucoup travaillé, nous avons joué un rôle moteur pour rapprocher les points de vue. Nos efforts ont porté leurs fruits et nous voyons désormais le bout du tunnel : nous pouvons nous féliciter de ces avancées.

**3.** Troisième axe de mon action : mobiliser fortement les banques. Soyons clairs : il n'est pas réaliste de croire que des enveloppes de financements publics pourront à elles-seules se substituer totalement et durablement au financement bancaire. Nous créons une nouvelle banque publique mais nous devons impérativement inciter les banques à rester engagées aux côtés des collectivités locales et de leurs projets d'investissement. C'est ma volonté.

Financer l'économie est d'abord et avant tout le rôle et la responsabilité des banques. Les propos que je tiens, à chacune de mes rencontres avec les dirigeants des grands réseaux français, sont sans ambiguïtés : les banques doivent continuer à prêter aux collectivités locales. C'est leur devoir. Et c'est celui de l'Etat de les appeler à les respecter. Je peux aujourd'hui vous dire, après les avoir chacune consultées, qu'elles vont remplir leur engagement de maintenir, voire d'augmenter, leur production en 2012, par rapport à 2011, avec une offre totale de 10,5 milliards d'euros. Et les principaux acteurs bancaires du secteur me disent qu'ils continueront à prêter en 2013, au moins au même niveau. Je serai très vigilant à ce qui se passe dans les faits, comme je l'ai été cette année.

4. Le Gouvernement examine par ailleurs la réouverture d'une enveloppe pérenne de prêts pour le financement de long terme des collectivités locales. Sans concurrencer l'offre des banques, il nous faut des instruments adaptés aux besoins spécifiques des collectivités, qui réalisent des investissements à très long terme, et que les banques ne parviennent pas à financer dans le





contexte actuel. Jean-Marc AYRAULT s'adressera aux maires de France dans deux semaines ; il fera certainement une annonce chiffrée à cette occasion. Je lui en laisse bien volontiers la primeur.

- 5. Je sais également le legs parfois insupportable que les emprunts structurés accordés par de nombreuses banques, dont DEXIA, font peser sur certaines collectivités du reste en nombre relativement réduit –. Nous ne devons plus repousser le règlement définitif de ces situations. Ma proposition de solution pour assainir la situation actuelle est donc la suivante :
  - Créer une **cellule nationale d'aide au diagnostic et à la gestion de risques** pour les collectivités ayant contracté des emprunts sensibles. C'est essentiel.
  - Offrir des solutions d'accompagnement pour les collectivités décidant de se retirer de ces emprunts, en leur permettant de s'adresser à un conseil choisi par l'Etat qui pourra notamment aider à une négociation, au cas par cas, avec la banque concernée. La voie de la médiation demeure par ailleurs ouverte.
  - Inciter le secteur bancaire à offrir un refinancement de ces prêts permettant de les désensibiliser. Je réunirai les banques spécifiquement à cette fin d'ici la fin de l'année et l'évolution positive du dossier DEXIA permet d'envisager plus sereinement une telle solution.
  - Enfin, pour celles des collectivités qui connaissent de très graves difficultés financières en raison des prêts sensibles qu'elles ont contractés, et qui ne seraient donc pas en mesure, seules, de refinancer leurs prêts, un mécanisme spécifique d'aide serait mis en place dès lors que les collectivités concernées accepteraient de prendre leur part à l'effort d'apurement de leur situation. Je souhaite mettre en œuvre un principe de solidarité. Le financement de ce dispositif d'aide reposerait sur l'ensemble des collectivités locales et sur l'Etat, qui a fortement augmenté cette année ses prélèvements sur le secteur financier.

Je livre aujourd'hui au débat cette proposition, qui fera l'objet d'une concertation précise avec les associations d'élus dans les prochaines semaines. Je souhaite qu'elle puisse être examinée à l'aune des principes de justice, de responsabilité et de solidarité, impliquant tous les acteurs, pour qu'une solution soit trouvée pour les collectivités les plus en difficulté.





6. C'est la même volonté d'apporter de nouveaux financements pour les projets de nos collectivités locales qui anime mon action au niveau européen. La Banque Européenne d'Investissement a déjà fait la preuve de sa capacité à mobiliser des financements de long terme en soutien à vos projets d'investissements : son appui au tramway du « Grand Dijon », avec des prêts de l'ordre de 200 millions – un tiers du coût du projet – mais aussi aux transports urbains réalisés à Grenoble, Le Mans, Montpellier, ou Nantes, l'atteste. Elle investit également à vos côtés dans les infrastructures scolaires – je pense ainsi aux programmes de rénovation des collèges du Nord - ou dans les infrastructures énergétiques - par exemple avec le programme photovoltaïque en Languedoc Roussillon.

Aujourd'hui, les financements de la BEI en soutien des investissements des collectivités françaises représentent un peu plus de 4 milliards d'euros. Le « paquet croissance », obtenu par le Président de la République et approuvé au conseil européen de juin dernier, permettra d'aller plus loin : dès le 1<sup>er</sup> janvier, la BEI disposera de 10 Md€ de capital supplémentaire, et donc d'une capacité nouvelle de prêts de 60 Md€. Cette augmentation de capital permettra de dégager de nouvelles ressources et je tiens, en tant que gouverneur pour la France à la BEI, à ce que ce partenaire de long terme puisse être connu et utilisé au mieux au service de vos projets. Il nous revient collectivement de lui présenter de nouveaux projets susceptibles de bénéficier de ces financements. Je sais que les collectivités bourguignonnes n'hésiteront pas à faire des propositions puisque la BEI a déjà été sollicitée pour le financement du tramway ici même, à Dijon.

7. Enfin, et même s'il ne s'agit pas strictement de financement des collectivités locales, je veux partager avec vous mon enthousiasme et ma mobilisation pour la Banque Publique d'Investissement. J'ai proposé de faire de la BPI un instrument puissamment ancré dans les territoires, dans nos régions, qu'il doit contribuer à développer : en témoigne ma proposition faite aux Régions dans le projet de loi que j'ai présenté de participer directement à la gouvernance opérationnelle de la BPI. C'est un grand élu local, le Président de l'ARF, qui présidera par exemple son comité national d'orientation. Plus directement, sur le terrain, la BPI sera présente dans chaque région. BPI et Régions pourront investir ensemble dans des entreprises de croissance : par exemple, elles pourront créer ensemble des fonds communs d'intervention en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique. C'est en faisant preuve d'imagination que nous





pourrons ainsi agir plus efficacement, collectivement, en évitant les doublons, au service des entreprises de chaque Région.

Vous le voyez, la question du financement des collectivités locales est au cœur des chantiers conduits par le Gouvernement en matière de financement de l'économie. Les propositions que je viens de détailler forment un paquet puissant et cohérent qui répond, je crois, à vos attentes. Je précise qu'elles ne sont par ailleurs pas exclusives de la capacité pour les collectivités qui le souhaitent d'émettre sur les marchés pour trouver d'autres financements. Pour moi, elles peuvent le faire seules ou collectivement dès lors qu'elles en assument elles-mêmes tout le risque. A elles de l'évaluer, et d'agir, le cas échéant, en responsabilité.

La somme des sept initiatives que je viens de vous présenter doit permettre de faire face aux besoins que vous exprimez et auxquels le Gouvernement entend répondre en mobilisant l'ensemble des leviers dont il dispose, pour que des solutions pérennes soient en place en 2013. Je m'engage ici, à Dijon, pour que les collectivités locales trouvent les financements nécessaires à la conduite des projets qu'elles mènent au service de nos concitoyens. Je vous l'ai dit, je suis moi-même un élu local, je sais à quel point l'investissement de nos collectivités territoriales est nécessaire à l'avenir économique et à la cohésion sociale de notre pays. Vous pouvez compter sur moi, à la place qui est aujourd'hui la mienne, pour permettre à votre action, plus que jamais nécessaire, de se déployer, et de trouver les financements indispensables. C'est le sens des décisions importantes que je suis venu annoncer ici au nom du Gouvernement.





## **Contacts presse**:

Cabinet de Pierre MOSCOVICI :

Safia OTOKORÉ : 01.53.18.40.82 - <u>safia.otokore@cabinets.finances.gouv.fr</u>

Laurent FARY : 01.53.18.41.84 - <u>laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr</u>

